



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des Restos du Cœur

Question écrite n° 1287

Texte de la question

M. Julien Gokel alerte M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la situation de l'estaminet du Cœur de Dunkerque (59) et sur les difficultés qui pèsent de manière générale sur les Restos du Cœur. Ouvert depuis 18 ans maintenant, l'estaminet du Cœur apporte une assistance essentielle à de nombreuses familles. Chaque jour, entre 80 et 100 personnes en situation de grande précarité viennent dans ce lieu de rencontre pour partager un petit-déjeuner, un plat chaud et des moments de convivialité avec les bénévoles sur place. L'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie a poussé de plus en plus de personnes à se tourner vers ces structures qui subissent elles-mêmes les conséquences de l'inflation. La baisse des dons, le coût grandissant des achats alimentaires et la hausse des prix de l'électricité ou du gaz pèsent lourdement sur les associations. M. le député, qui a pu constater les forces et, malheureusement, les limites de l'accompagnement des personnes en situation de précarité, s'associe pleinement au cri d'alerte lancé par le responsable départemental des Restos du Cœur dans le Nord. La situation de l'estaminet du Cœur n'est pas isolée ; elle concerne d'autres structures associatives du département et de toutes les régions de France. En conséquence, il demande au Gouvernement s'il entend lancer un véritable plan d'urgence pour soutenir les Restos du Cœur et leur permettre de continuer leur combat contre la pauvreté et l'exclusion ; pour les centaines de milliers de bénéficiaires et l'ensemble des bénévoles, cette nouvelle aide de l'État est vitale.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient des tensions que rencontrent les structures d'aide alimentaire. En 2025, les services déconcentrés ont reçu, dès avril, une première vague de délégation de crédits à hauteur de 57,65 M€, comprenant 39,25 M€ de crédits au titre du programme mieux manger pour tous, dont 10 M€ supplémentaires par rapport à l'année 2024. Toutefois, à l'inverse des années précédentes, aucun crédit complémentaire n'a été prévu dans la loi de finances de fin de gestion 2024. Ainsi, pour répondre aux difficultés remontées par les associations et les préfets, le Gouvernement s'est engagé en juillet 2025 à abonder de 10 M€ supplémentaires les crédits en région. L'affectation de ces crédits constitue un effort supplémentaire important pour le budget du programme 304 (support des dépenses de l'État relatives à la lutte contre la pauvreté et des dépenses concourant à l'inclusion sociale et à la protection des personnes) et, bien que l'enveloppe ne permette pas de couvrir l'ensemble des besoins exprimés, elle a vocation à répondre en priorité aux situations d'urgence, notamment celles présentant un risque de fermeture d'associations. Une attention particulière est accordée à la précarité étudiante dans les territoires.

Données clés

Auteur : [M. Julien Gokel](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1287

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et égalité entre femmes et hommes

Ministère attributaire : [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2024](#), page 5630

Réponse publiée au JO le : [3 février 2026](#), page 1033